

SEVADEC
Syndicat mixte pour l'Élimination et la
Valorisation des Déchets ménagers du
Calaisis

Nombres de Membres		
Affiliés au Comité Syndical	En exercice	Présents
22	22	14

Extrait du Registre des Délibérations

L'an deux mille vingt-deux et le mardi 22 mars à 14h30, le Comité Syndical du SEVADEC, légalement convoqué le 16 mars 2022, s'est réuni au Pôle Administratif du SEVADEC sous la Présidence de Monsieur Guy ALLEMAND.

ETAIENT PRESENTS :

Mesdames Isabelle MUYS (suppléante de M. MARCOTTE-RUFFIN), Corinne NOEL, Messieurs Emmanuel AGIUS (pouvoir reçu de Mme BOUCHART), Guy ALLEMAND, Guy BEGUE (suppléant de M. HAMY), Charles COUSIN, Bruno DEMILLY, Yves ENGRAND, Pascal GAVOIS, Gérard GRENAT, Claude KIDAD, Jacques LOUCHEZ, Fabrice MARTIN (suppléant de Mme DESEIGNE), Philippe MIGNONET.

ETAIENT EXCUSES :

Mesdames Natacha BOUCHART (pouvoir donné à Monsieur AGIUS), Véronique DESEIGNE (suppléée par M. MARTIN), Brigitte MARCQ, Messieurs Marc BOUTROY, Bruno DEJONGHE, Michel HAMY (suppléé par M. BEGUE), Hugo MARCOTTE-RUFFIN (suppléé par Mme MUYS), Olivier MAJEWICZ, Antoine PERALDI, Olivier PLANQUE.

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur Pascal GAVOIS

F4-03-2022 : AUTORISATION DE PROGRAMME ET DE CREDITS DE PAIEMENT (A.P./C.P.) – POLE DE VALORISATION DES DECHETS RESIDUELS (P.V.D.R.) – MODIFICATION

Rapporteur : Monsieur Gérard GRENAT, Vice-président

Monsieur le Président rappelle que, par délibération en date du 16 novembre 2017, le Comité Syndical a adopté le principe du recours au vote d'Autorisation de Programme et Crédits de Paiement (A.P./C.P.) concernant la construction d'un Pôle de Valorisation des Déchets Résiduels (P.V.D.R.).

Les Autorisations de Programme (A.P.) constituent la limite supérieure des dépenses qui peuvent être engagées pour le financement des investissements.

Les Crédits de Paiement (C.P.) constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées durant l'exercice, pour la couverture des engagements contractés dans le cadre des autorisations de programme.

Le budget de l'année N ne tient compte que des C.P. de l'année. Chaque Autorisation de Programme comporte la réalisation prévisionnelle, par exercice, des Crédits de Paiement.

Une révision éventuelle des A.P./C.P. peut intervenir, si nécessaire, à l'occasion du vote du Budget Primitif. Elle intègre, notamment, les réalisations de l'exercice écoulé et revoit, le cas échéant, le montant total de l'opération ou la répartition des Crédits de Paiement sur la période de l'Autorisation de Programme.

Reçu à la Sous-Préfecture de CALAIS le

30 MARS 2022

L'avancement du dossier relatif au P.V.D.R. nécessite un ajustement des Crédits de Paiements afin de parvenir à une exécution budgétaire plus précise nous conduisant à une modification de l'Autorisation de Programme.

Vu l'avis favorable du Bureau Syndical réuni le 15 mars 2022, le Comité Syndical décide, à l'unanimité :

- **DE MODIFIER** l'Autorisation de Programme 2017-01 ainsi que la répartition des Crédits de Paiement afin de tenir compte de l'état d'avancement du projet de construction du P.V.D.R. selon le tableau repris en annexe,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à l'exécution de ce programme ajusté des modifications présentées.

*Ainsi fait et délibéré, les jours, mois
susdits,*

*Pour Copie Conforme,
Le Président,*

[Signature]
62101 CEDC \

Reçu à la sous-Préfecture de CALAIS le
30 MARS 2022

Décision rendue exécutoire
Le 30/03/2022
Certifié exact
L'ordonnateur
[Signature]

N°	Libellé	Hors A.P./C.P. 2015 - 2017	Montant de l'A.P./C.P. (en € H.T.)	Réalisé A.P./C.P. 2017	Réalisé A.P./C.P. 2018	Réalisé A.P./C.P. 2019	Réalisé A.P./C.P. 2020	Réalisé A.P./C.P. 2021	Prévu A.P./C.P. 2022	Prévu A.P./C.P. 2023
2017-01	Pôle de Valorisation des Déchets Résiduels (P.V.D.R.)	887 626,33 €	44 750 000,00 €	196 594,01 €	1 233 394,73 €	15 464 116,84 €	15 170 526,51 €	5 609 013,94 €	7 048 058,41 €	28 293,56 €

Reçu à la Sous-Préfecture

30 MARS 2022